

Numéro délibération : 2017-25

L'an deux mil dix-sept, le onze mai à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain DI STEFANO, Maire.

Convocation du 4 mai 2017

Présents : Patricia PAILLOUX, Jean HUTTEAU, Cédric CORMIER, Emmanuel VERDONI, Françoise ROUAULT, Christelle GUERIN, Muriel FOUCHE, Olivier DURAND, Bruno CHAVANES, Jackie BRUNEAU, Palmyre VOIZE, Emmanuel DUPUIS, Roland BOUREILLE, Jean-Pierre PASQUET.

Secrétaire de séance : Cédric CORMIER

Absent excusé : Bruno CHAVANES

Objet : Approbation du Plan local d'urbanisme de la Commune (PLU)

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 151-1 à L.151-43 et R.151-1 à R.151-53 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Yèvre-la-Ville n° 2015-27 en date du 1^{er} juillet 2015 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et définissant les modalités de concertation ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2016-41 en date du 16 septembre 2016 arrêtant le projet de P.L.U. et tirant le bilan de la concertation ;

Vu l'arrêté municipal n° 2017-1 en date du 6 janvier 2017 mettant le projet de PLU à enquête publique ;

Vu l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Agricoles, Naturels et Forestiers transmis au titre de l'article L153-16 du Code de l'Urbanisme ;

Considérant que les remarques émises par les personnes publiques associées sur le dossier de PLU, arrêté, seront prises en compte dans le document annexé à la présente délibération ;

Vu les conclusions du Commissaire enquêteur ;

Considérant que les résultats de ladite enquête et les avis des personnes publiques associées justifient quelques modifications du Plan Local d'Urbanisme, à savoir :

- Inscription dans le règlement d'un encadrement sur l'implantation des paraboles et des antennes (prescription préexistante dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation thématiques),

- Création d'un secteur Nj à Yèvre-le-Châtel afin de limiter la constructibilité d'un secteur à risque d'inondation et de sorties sur route dangereuses, ainsi qu'à forts enjeux pour les vues et covisibilités,

REGISTRE DES DELIBERATIONS 2017

Commune de Yèvre-La-Ville / Yèvre-Le-Châtel
101 Rue Saint Lubin

- Ajout d'une carte illustrant et précisant le champ d'application géographique des Orientations d'Aménagement et de Programmation thématiques - Trame verte et Bleue,

- Différentes modifications, compléments et corrections mineurs apportés aux pièces non-opposables du PLU (Rapport de présentation, plans de réseaux, liste des servitudes d'utilité publique),

Considérant que le projet du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au Conseil municipal est prêt à être approuvé ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide d'approuver le projet du PLU de Yèvre-la-Ville tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

- Dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage à la Mairie de Yèvre-la-Ville durant un mois, et d'une mention dans un journal diffusé dans le Département, conformément aux dispositions des articles R.153-20 à R.153-22 du Code de l'Urbanisme.
- Dit que le PLU, approuvé, sera tenu à la disposition du public à la Mairie de Yèvre-la-Ville aux jours et heures habituels d'ouverture.
- Dit que la présente délibération deviendra exécutoire après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

Le Maire,



Alain DI STEFANO

Votants : 14
Pour : 13
Contre : 1
Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au Registre des délibérations